

Séance du 28 septembre 2026

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Présidente

Membres élus le 8 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 10
Pour : Unanimité

Convocation du : 21 septembre 2026
Date d'affichage : 21 septembre 2026

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 30 septembre 2026 et
publication du 30 septembre 2026.

Délibération N° 05-26-21

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Présidente,

Mmes CIESIELSKI Magali, maire-adjointe,

Mmes LEROY WOLOSZ Angélique, RIOU Sandrine (arrivée à 18h20),
conseillères municipales,

Mmes KOMOROWSKI Valérie, RABAEY Emmanuelle, GAC Mélanie
(arrivée à 18h35), CAPPOEN Marion, MM. ARCHIE Patrick, COLLÉRIE
Jean-Claude, membres.

Absentes excusées et représentées: Mmes MALECHA Sandrine et
MICHEL-DUBOIS Fabienne.

Absente excusée et non représentée: Mme DUMORTIER-WARTEL
Caroline.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'UDCCAS

Le conseil d'administration,

Vu, les statuts de l'Union Départementale des Centres Communaux et
intercommunaux d'Action sociale du Nord,

Considérant qu'il est important d'avoir un représentant du CCAS de
Thumeries siégeant à l'assemblée générale de l'UDCCAS du Nord.

Et, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1: de confirmer l'adhésion du CCAS de Thumeries aux principes,
valeurs et orientations de l'UDCCAS du Nord ;

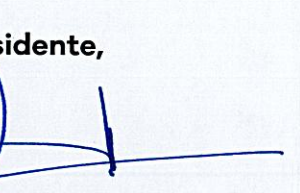


Article 2: de désigner Mme Sandrine MALECHA comme représentante titulaire du CCAS de Thumeries et M. Patrick ARCHIE comme suppléant, lui donne mandat pour siéger dans les instances de l'UDCCAS du Nord et lui donne pouvoir pour y voter au nom du CCAS à l'Assemblée Générale de l'UDCCAS du Nord.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil d'Administration repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.


La secrétaire,

Magali CIESIELSKI.


La Présidente,

Nadège BOURGHELLE-KOS.

